



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autorisations

Question écrite n° 43304

Texte de la question

M. Adrien Zeller demande à Mme le ministre de l'environnement de bien vouloir lui indiquer ses intentions en matière d'autorisation de création d'installations d'élevages intensifs d'animaux voués à la production de viande, de lait ou d'œufs. Il aimerait également savoir si des contrôles sont régulièrement effectués dans les installations existantes afin de vérifier le respect de la réglementation en vigueur en la matière.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question posée par l'honorable parlementaire concernant les installations d'élevage intensif d'animaux voués à la production de viande. Les élevages dits intensifs de bovins, de porcins ou de volailles, sont, à partir d'une certaine capacité (par exemple 200 veaux de boucherie ou bovins à l'engraissement, 80 vaches laitières et/ou mixtes, 450 porcs, 20 000 poulets ou animaux de volailles), soumis à autorisation au titre de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Leur fonctionnement doit respecter des prescriptions strictes, tant pour les bâtiments que pour l'épandage, établies au terme d'une procédure nécessitant une étude d'impact et une enquête publique. Dans ces conditions, le ministre de l'environnement a demandé aux services chargés de l'instruction la plus grande vigilance au regard de la protection des eaux. Les créations ainsi que les extensions en zone d'excédent structurel sont suspendues dans l'attente de la mise en place de techniques efficaces de traitement des déjections animales. Les services chargés de l'inspection (en général, les services vétérinaires pour les activités d'élevage) sont habilités à assurer le contrôle du fonctionnement des installations. Ces contrôles sont réalisés soit à la suite d'une plainte ou d'un dysfonctionnement avéré, soit de manière aléatoire et inopinée. Ils sont susceptibles de conduire à des sanctions administratives ou pénales.

Données clés

Auteur : [M. Zeller Adrien](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43304

Rubrique : Installations classées

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 1996, page 5135

Réponse publiée le : 16 décembre 1996, page 6628